

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 24 (1967)

Heft: 6

Rubrik: L'EFGS inaugure officiellement l'institut de recherches scientifiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

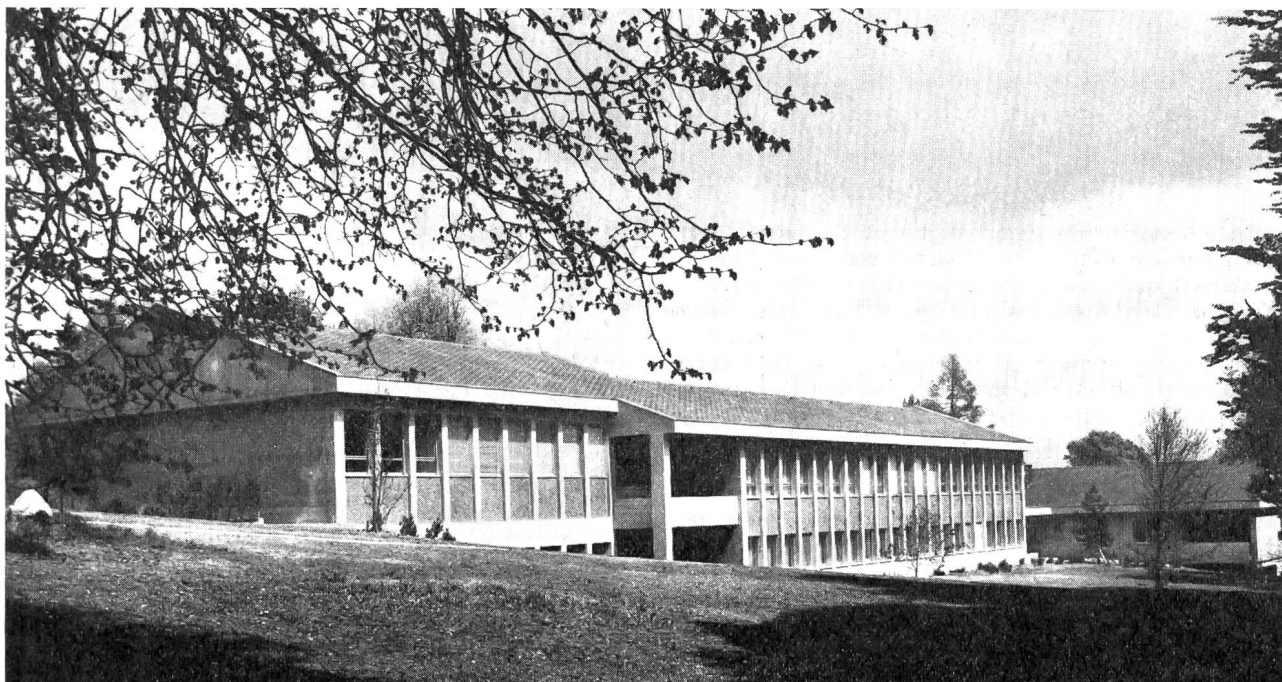
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Macolin, 31 mai 1967:

l'EFGS inaugure officiellement l'institut de recherches scientifiques



M. le conseiller fédéral Celio suit avec intérêt les explications du professeur Schönholzer, pendant qu'un athlète transpire sur le cycle ergométrique et que la métabographe transcrit les données de son effort.

Discours prononcé le 31 mai 1967 par M. le conseiller fédéral N. Celio, chef du département militaire, à l'occasion de l'inauguration de l'institut de recherches scientifiques à Macolin

L'École fédérale de gymnastique et de sport occupe une place enviable dans l'énorme complexe d'un département qui a pour tâche de veiller au maintien de la préparation militaire du pays. Comme chef de ce département, j'ai l'insigne honneur de vous exprimer la gratitude des autorités fédérales; je ne puis m'empêcher toutefois de me sentir un peu dans la situation de celui qui récolte ce que d'autres ont semé. Il convient dès lors que mes pensées se tournent vers les promoteurs de l'œuvre qui complète si harmonieusement cette école et lui apporte les moyens et les possibilités de déborder les limites des travaux quotidiens et de dépasser ce qui se faisait communément jusqu'ici.

Ma reconnaissance va tout d'abord aux dirigeants de l'Association nationale d'éducation physique (ANEP), à son président central, M. Walter Siegenthaler et au directeur de l'action « Institut de recherches », M. Hans Steinegger.

Un homme qui aurait tout particulièrement mérité notre gratitude n'est pas des nôtres; Ernst Thommen, directeur de la société du Sport-Toto a été arraché brutalement à ses travaux, à la vie qu'il vouait au sport suisse. L'organisation de l'auto-défense du sport, ainsi qu'il la nommait, devenue célèbre sous le nom de Sport-Toto, a créé les conditions qui ont permis à l'ANEP de réaliser ici, à Macolin, des projets très importants, tels que le stade d'athlétisme, les maisons dites « Suisse » et « du Brésil », les pavillons de sport de combat et de gymnastique et, aujourd'hui, l'institut de recherches.

Ernst Thommen s'était rallié au programme d'agrandissement de l'école de Macolin, réalisé grâce à l'aide des moyens de l'organisation faïtière du sport suisse, lorsqu'il s'est agi en 1954 d'améliorer nos possibilités d'hébergement et d'organisation des championnats du monde de football. Le fait que les projets d'agrandissements soient allés bien au-delà des besoins en logements et places de sport imposés par les seuls championnats de football prouve bien les idées idéalistes d'Ernst Thommen et la sollicitude de l'ANEP à l'égard de l'intérêt général du sport suisse. Par la construction de l'institut de recherches, l'ANEP a dépassé entièrement les limites d'un but bien arrêté. Elle a fourni une aide qui non seulement sert directement le mouvement sportif suisse, mais qui contribue à maintenir constamment l'intérêt pour le sport dans son essence et son but, ce qui finalement se traduit par un bienfait pour l'ensemble de la population. L'aide généreuse de l'ANEP mérite d'être citée comme un exemple de la coopération intelligente entre l'Etat et des organisations privées indépendantes, une collaboration s'appuyant sur la confiance réciproque et visant le même but.

C'est en cela que l'ANEP doit être chaleureusement remerciée. Je le fait au nom des autorités fédérales et l'assure que les nouvelles possibilités de Macolin seront utilisées intensivement pour le plus grand bien du sport suisse.



En parlant de coopération, j'avais en vue la répartition des rôles qui — à la suite d'une évolution pragmatique — sont significatifs pour l'éducation physique dans notre pays. Le rôle dirigeant dans l'éducation physique de la jeunesse revient aux autorités cantonales et fédérales. La gymnastique scolaire est affaire des cantons qui, en vertu de la loi, répondent de cette obligation envers la Confédération. Cette dernière a, pour sa part, pour tâche d'organiser, à l'aide de moyens importants, l'enseignement post scolaire de la gymnastique et des sports; elle dispose pour le faire de l'école de Macolin, en collaboration avec les cantons. La pratique même du sport concerne traditionnellement les associations. La Confédération leur apporte aide et encouragement, notamment en mettant à disposition les installations de Macolin et en contribuant largement à la formation des moniteurs. Le développement du sport d'élite relève entièrement des associations.

Nous avons suivi avec grand intérêt les efforts entrepris dans ce domaine, efforts qui ont pour but de donner à nos athlètes la possibilité de se mesurer avec les meilleurs dans des conditions de compétitions tant soit peu équilibrées.

On peut se demander si l'organisation de l'éducation physique, que je viens d'évoquer brièvement, est judicieuse et répond encore aux exigences de notre temps. Cette organisation est le reflet de notre système fédéraliste et indépendant. Vue sous cet angle, elle nous reste chère et précieuse. N'ayons garde d'oublier que ce système précisément — dans le domaine de l'éducation physique comme dans d'autres — n'est guère favorable à un regroupement des forces, à une action concertée et à une planification à long terme.

Nous nous rendons compte ordinairement des points faibles de notre organisation des sports au moment où

(Suite page 109)

(Suite de la page 100)

nos athlètes ne se distinguent pas aussi bien que nous l'aurions sans doute désiré dans des compétitions internationales. Notre déception, souvent teintée de chauvinisme, devant les lauriers perdus, les médailles envolées, nous fait oublier trop facilement qu'au fond il ne s'agit pas seulement des succès plus ou moins brillants de quelques athlètes d'élite. Nous devons plutôt nous demander si le rang que nous occupons au sein du monde sportif n'est pas une caractéristique de l'effort que nous faisons dans le domaine de l'éducation physique, dans son sens le plus large.

Comment veut-on que nos athlètes triomphent si aucune caution n'est donnée à un choix opéré sur la base la plus large, si une gymnastique pratiquée avec plaisir n'est pas enseignée à l'école déjà de manière plus vivante et attractive et si une pléiade de moniteurs volontaires et enthousiastes ne sont pas formés et prêts à collaborer. C'est là, à mon sens, que nous devons agir. Dans un monde qui embellit et facilite notre vie de diverses manières, mais nous apporte aussi les inconvénients nouveaux de la commodité et du ramollissement, tous nos efforts doivent tendre à réveiller et à entretenir les forces vitales de la nation. C'est une tâche dont l'importance n'est en rien inférieure à d'autres problèmes essentiels de notre temps, tels que l'encouragement des études supérieures, la protection des eaux ou la sauvegarde de notre patrimoine naturel et culturel.

Il me paraît dès lors nécessaire de reconsidérer le système régissant chez nous la gymnastique et le sport. Il doit l'être déjà en raison du fait que les bases légales donnant à la Confédération le droit d'agir dans ce domaine, fixées depuis 1907 dans la loi sur l'organisation militaire au chapitre « Instruction de l'armée », ne suffisent en aucun cas à obtenir les forces et les moyens nécessaires.

A cet égard, les vœux exprimés ne sont pas récents. Il importe de trouver comment améliorer, développer et élargir l'enseignement de la gymnastique scolaire. L'enseignement post-scolaire de la gymnastique et des sports doit devenir un mouvement pour « La Jeunesse et le sport ». Dans ce cadre, les jeunes filles devraient pouvoir obtenir les mêmes avantages que les jeunes gens. Il s'agit en outre de revoir les bases délimitant l'intervention de la Confédération et des associations dans le domaine de l'éducation physique, dans l'idée d'établir des relations multiformes aussi fructueuses que possible. Enfin, il faudra se demander si le départe-

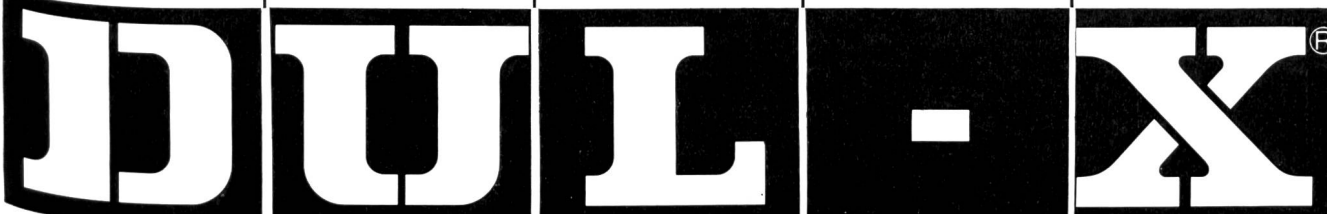
ment militaire fédéral doit continuer à l'échelon supérieur de patronner et de diriger la gymnastique et le sport ou si cette activité ne devrait pas en raison de son développement préconisé, être rattachée à l'autorité fédérale qui s'occupe de l'éducation et de la santé du peuple.

Ces problèmes sont à l'étude. L'école de Macolin a été chargée, de concert avec la commission fédérale de gymnastique et de sport, de présenter un avant-projet d'une « loi sur l'encouragement de la gymnastique et du sport ».

Un groupe d'étude, composé de représentants des cercles intéressés, est au travail. Il faut espérer que l'on trouvera la solution qui permettra de satisfaire aux exigences d'aujourd'hui. Il est certes très difficile de dire maintenant quand les projets définitifs pourront être présentés aux Chambres, ainsi qu'au besoin au verdict populaire. La forme que revêtira le nouveau régime proposé finalement échappe aussi entièrement à mon pronostic. Ce que je sais, si l'on ne veut pas qu'il soit voué par avance à l'échec, c'est que ce projet ne devra toucher en rien la souveraineté des cantons dans le domaine de l'éducation. Il ne doit pas non plus réduire la liberté des associations dans l'organisation de leur activité. Liberté égale responsabilité. La responsabilité qu'assument les associations à l'égard du peuple tout entier, l'activité inestimable qu'elles consacrent à la santé du peuple ainsi qu'au service du pays et de l'éducation physique, de même que la contribution librement consentie par des milliers de sportifs constituent la meilleure part de notre organisation actuelle, même si, à plusieurs égards, elle est quelque peu dépassée. Aucune bureaucratie d'Etat aux sports aussi développée soit-elle ne saurait la remplacer.

Ainsi, dans le domaine de la gymnastique et du sport, comme dans d'autres, nous nous trouvons à un tournant. De nouveaux problèmes demandent d'agir selon de nouvelles formules. Celles-ci doivent être composées. A cet égard, nous veillerons à respecter les traditions qui sont conformes à notre caractère et qui font notre force.

Cette journée marque d'une pierre blanche cette évolution. L'institut de recherches, expression de la générosité de l'ANEP envers le mouvement suisse de la gymnastique et du sport, doit nous aider à mieux connaître les besoins et à mieux éclairer notre route. Puisse-t-elle nous conduire au but vers lequel nous tendons tous: Raffermer la santé et la force, et stimuler la joie de vivre de notre peuple.

Effet immédiat avec DUL-X, le produit de massage biologique	Accroît sans brûler l'irrigation sanguine d'où tonification de la peau et des muscles	Résultat: Supprime courbatures et fatigue, donne force et endurance	Flacon fr. 3,80 Emballage économique à fr. 6,50 et 11,50 En tube, Crème à fr. 2,80 Vente en pharmacies et drogueries OICM 12'548/49	Eprouvé scientifiquement Adopté par les champions internationaux BIKOSMA S.A. Ebnat-Kappel (Suisse) Agence en France Bikosma France SA 39 LONS-LE-SAUNIER
				

5:0 pour Jaci, car il coupe son gazon avec une tondeuse à moteur

JACOBSEN

disque à 4 couteaux,

offrant les 5 avantages suivants:

- moteur 2 temps, 3 CV. Mise en marche facile.
- 4 couteaux retournables et interchangeables s'écartant à la rencontre d'un obstacle dur.
- Manche pliable permettant de mettre la tondeuse dans le coffre d'une voiture ou de la serrer dans une place restreinte.
- Sac à herbe ou à feuilles, facile à monter et à vider.
- Réglage de la hauteur de coupe par simple pression du pouce.

Et pour couronner tous ces avantages: qualité, service prompt et soigné, prix avantageux.

Renseignements et prospectus par l'importateur

OTTO RICHEI S.A., 5401 Baden
Tondeuses à gazon
Téléphone 056 / 2 23 22



Succursale pour la Suisse romande:
1181 Saubraz s/Aubonne
Téléphone 021 / 74 30 15

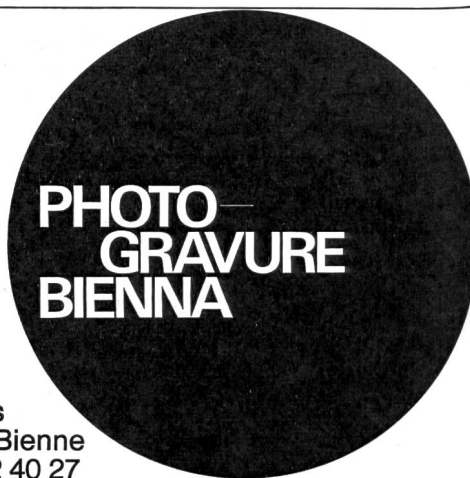


Le savon
de toilette
sans alcali
avec effet
crème de
beauté.



Un produit
cosmétique
de la

SAVONNERIE SCHNYDER BIENNE



Clichés
Photolithos
2500 Biel-Bienne
Tel. 032 - 2 40 27



Pour tous vos imprimés

Imprimerie Gassmann, Bienne

Rue Franche 9-15

Tél. 032 / 2 42 71

Chaque matin votre
«**Journal du Jura**»
avec les nouvelles sportives

Horaire
«**Guide Gassmann**»